

DE LA CRÉATION	Création (suite)	Importance de ce dogme	Il est le premier fondement de la religion.
			En tant que cause efficiente, Dieu manifeste sa puissance, et a droit à l'adoration.
			En tant que cause exemplaire, Dieu manifeste sa vérité, et a droit à la connaissance.
	En tant que cause finale, Dieu manifeste sa bonté, et a droit à l'amour.		
	Conservation	Sa nature	Acte divin faisant persévérer les choses créées dans l'existence.
			Deux espèces : l'une négative, l'autre positive.
		Elle est positive et directe	Erreur de ceux qui prétendent que la conservation du monde est négative et indirecte.
	La volonté créatrice étant positive et directe, la volonté conservatrice l'est aussi.		
	La contingence des êtres créés réclame nécessairement l'action conservatrice.		
	Concours divin	Sa nature	Les choses créées dépendent de Dieu dans leur être comme dans leur activité.
			Ressemblance et différence entre l'action conservatrice et l'action créatrice.
		Son mode	Acte par lequel Dieu influe efficacement sur les créatures.
Dieu influe médiatement en tant que Créateur et Conservateur.			
Principes certains	Dieu influe immédiatement en tant que Providence.	Système thomiste de la prémotion physique.	
		Système moliniste du concours simultané.	
	Efficacité souveraine de la causalité divine.		
Conciliation entre le concours divin et la liberté de l'homme.			
Dieu ne concourt pas à ce qu'il y aurait de défectueux dans l'acte libre.			

CHAPITRE XI

DE LA PROVIDENCE

SOMMAIRE

1. Notion sur la Providence. — 2. Adversaires de la Providence. — 3. Preuves de l'existence de la Providence. Preuve par les attributs de Dieu, par le spectacle de la nature physique, par le spectacle de l'humanité, par le consentement universel. — 4. Objections contre la Providence. Objection tirée de la liberté humaine. Objection tirée de l'existence du mal. Le mal en lui-même : le mal physique ; le mal moral. — 5. Importance du dogme de la Providence.

Entre les attributs de Dieu, celui de sa Providence a été de tout temps, et de nos jours en particulier, l'objet de nombreuses attaques. Il convient de l'étudier d'une manière spéciale, de montrer en quoi il consiste, et de réfuter les objections soulevées par l'erreur, celle entre autres qui est tirée de l'existence du mal, soit physique, soit moral.

1. Notion de la Providence.

1. La *Providence* est l'acte par lequel Dieu prévoit, règle, dispose de toute éternité, et exécute dans le temps, l'ordre ou le plan que doivent suivre les créatures pour atteindre leur fin.

Ainsi, l'exercice de la Providence, comme le dit saint Thomas, embrasse deux choses : l'idée de l'ordre, qu'on appelle proprement *disposition* ou *providence*, et l'exécution de cet ordre, qu'on appelle *gouvernement*. La première de ces choses est éternelle, la seconde temporelle.

2. La Providence suppose en Dieu : 1^o un acte de l'intelligence concevant l'ordre des choses ; 2^o un acte de la volonté commandant l'exécution de cet ordre ; 3^o un acte de puissance exécutant le commandement de la volonté. Mais ces trois actes en réalité n'en sont qu'un.

3. La Providence est appelée *générale* ou *spéciale*, suivant que l'on considère Dieu gouvernant par des lois générales l'en-

semble de l'univers, ou s'occupant de chacune de ses créatures, et en particulier de l'homme.

Elle est appelée *naturelle* ou *surnaturelle*, suivant que la fin qu'elle fixe aux êtres et que les moyens en vue de cette fin ne dépassent pas ou dépassent les forces de la nature créée.

2. Adversaires de la Providence.

4. La Providence fut rejetée dans l'antiquité par les *épïcuriens*, qui ont ouvert la voie aux athées, aux matérialistes et aux positivistes modernes. Ils rejetaient cette croyance, parce qu'elle était pour eux, comme nous l'apprend Cicéron, un joug insupportable : « Vous nous avez mis au cou, disaient-ils, un Dieu éternel, qu'il faut craindre nuit et jour. Qui ne serait pas effrayé à la pensée d'un être qui prévoit tout, qui pense à tout, qui remarque tout, qui croit que tout le regarde, d'un Dieu curieux qui se mêle de tout ? »

Les *stoïciens* admettaient un Dieu-Providence, mais soumis, comme l'homme, au destin inexorable, et prenant soin des choses élevées, mais non des choses petites et viles.

Les *platoniciens* attribuaient à Dieu le gouvernement des choses universelles, des genres et des espèces, et tout le reste aux dieux inférieurs.

5. Au sein du christianisme, les philosophes appelés *déistes*, Bayle, au dix-septième siècle; Voltaire, Rousseau, d'Alembert, au dix-huitième, et au dix-neuvième, Thiers, Cousin, Jules Simon, Saisset, Damiron, etc., tous adversaires de la Révélation, ont plus ou moins altéré le dogme de la Providence, surtout de la Providence spéciale, sous prétexte qu'il est en contradiction avec l'immutabilité divine et la liberté humaine.

3. Preuves de l'existence de la Providence.

6. Il y a une Providence, à laquelle tout est soumis, soit en général, soit en particulier.

On le prouve par les attributs de Dieu, par le spectacle de la nature physique et de l'humanité, et par le consentement universel.

¹ CICÉRON, *De la nature des dieux*, liv. II.

Preuve par les attributs de Dieu.

7. La Providence, nous l'avons vu, embrasse deux choses : le plan de la création et l'exécution de ce plan.

Or le plan de la création, ou la coordination en vue de leur fin des choses qui sont hors de Dieu, existe éternellement dans l'intelligence divine. Dieu connaît de toute éternité non seulement les genres et les espèces d'êtres, mais tous les êtres en particulier, les plus petits, les plus vils, si l'on veut parler ainsi, comme les plus grands, les plus puissants; il connaît la fin propre de chacun d'eux, et la fin dernière de tous, qui est sa bonté; il connaît tous les moyens par lesquels ils doivent atteindre cette fin; il a, dans sa sagesse infinie, tout réglé, tout disposé, pour qu'entre les moyens et la fin il y ait adaptation parfaite. Il est donc, à ce point de vue, la Providence de toutes choses sans exception, et particulièrement des créatures raisonnables, qu'il a faites à son image et à sa ressemblance. On ne peut le nier, sans nier la science et la sagesse de Dieu, sans nier par là même son existence.

Quant à l'exécution du plan de la création, ou le gouvernement divin dans le monde, il n'est pas autre chose que l'acte par lequel Dieu conserve toutes choses *positivement* et *directement*, et coopère à la production de tous les effets, par cet *influx* tout spécial, sans lequel rien ne peut agir. Nier le gouvernement divin, c'est nier que Dieu soit la cause première, le moteur universel, le véritable créateur du monde, le Créateur tout bon et tout-puissant, qui n'a fait les êtres que pour leur communiquer sa bonté, et n'exerce sa puissance à leur égard que pour les faire parvenir au bien qui est leur fin; en un mot, c'est nier l'existence même de Dieu.

Preuve par le spectacle de la nature physique.

8. « L'ordre que nous voyons si manifestement régner dans l'univers, dit saint Thomas, en montre à nos yeux le gouvernement. Ainsi, quand un homme entre dans une maison bien ordonnée, il voit, d'après cet ordre même, la sagesse de celui qui l'a établi¹. » Le monde est comme un immense atelier, où travaillent des êtres innombrables; chacun y remplit la fonction appropriée à sa nature. Les étoiles brillent au firmament à des

¹ *Somme théologique*, p. I, q. ciii, a. 1.

heures marquées. Les planètes gravitent avec une régularité automatique autour du soleil, pour lui emprunter chaleur et lumière. Les eaux terrestres s'élèvent dans les airs, où elles s'amoncellent en nuages, pour se déverser de là en pluies bienfaisantes. Les molécules des corps s'attirent, se repoussent, se combinent, se séparent, pour former d'autres combinaisons suivant des lois invariables. Les êtres vivants, plantes et animaux, font choix de ce qui leur convient et pourvoient à leur conservation et à celle de leur espèce, avec une sûreté, une précision qui émerveille les naturalistes.

Or, pour maintenir en activité tous ces êtres, pour les faire agir conformément à leur destination comme s'ils étaient intelligents, pour empêcher toute rupture d'équilibre parmi ces forces antagonistes, pour les harmoniser entre elles et leur faire observer un ordre inviolable, il faut une activité suprême, intelligente et sage, qui les meuve, les gouverne, les fasse travailler utilement, en vue de leur bien propre et du bien universel. Cette activité suprême, intelligente et sage, c'est Dieu-Providence.

Preuve par le spectacle de l'humanité.

9. Il y a dans le monde un ordre moral, comme il y a un ordre physique. Cet ordre, malgré les assauts violents que lui fait subir la perversité humaine, ne laisse pas de se manifester avec un certain éclat dans la vie de chaque individu, de chaque famille, comme dans l'histoire des peuples. Il semble cependant que cet ordre aurait dû disparaître, depuis bien des siècles, sous les coups violents et réitérés des passions. A quoi tient-il donc que l'humanité qui pourrait, par le mauvais usage de sa liberté, bouleverser et détruire de fond en comble tout l'ordre moral, ne soit pas tombée au dernier degré de l'abrutissement, n'ait pas étouffé en elle toute sagesse, toute idée de devoir, de justice, tous les sentiments qui l'attachent à la famille, à la patrie, à la religion, et qu'elle n'en soit pas venue tout entière à ne plus vivre que de la vie des bêtes? C'est que le Bien souverain conserve malgré tout dans le cœur de l'homme les notions de loi, d'obligation, de responsabilité, ainsi que l'inclination à éprouver de la joie ou à subir le remords après une action bonne ou mauvaise. C'est que le Rémunérateur de la vertu, le Vengeur du crime, dispose les choses de telle sorte, que les bons soient ordinairement les plus heureux de ce monde, et les méchants les plus malheu-

reux², afin que ces exemples salutaires fortifient l'idée et le sentiment du bien moral qu'il imprima dans l'âme humaine au moment de sa création.

10. Si nous suivons l'humanité dans sa marche à travers les siècles, nous y saisissons aussi, d'une manière bien imparfaite et bien incomplète, il est vrai, mais suffisamment claire, l'action manifeste de la Providence. L'homme s'agite, et Dieu le mène. « Dieu, dit Bossuet, tient du plus haut des cieux les rênes de tous les royaumes; il a tous les cœurs en sa main: tantôt il retient les passions; tantôt il leur lâche la bride, et par là il remue tout le genre humain. Veut-il faire des conquérants: il fait marcher l'épouvante devant eux, et il inspire à eux et à leurs soldats une hardiesse invincible. Veut-il faire des législateurs: il leur envoie son esprit de sagesse et de prévoyance, il leur fait prévenir les maux qui menacent les États et poser les fondements de la tranquillité publique. Il connaît la sagesse humaine, toujours courte par quelque endroit; il l'éclaire, il étend ses vues, et puis il l'abandonne à ses ignorances: il l'aveugle, il la précipite, il la confond par elle-même; elle s'enveloppe, elle s'embarrasse dans ses propres subtilités, et ses précautions lui sont un piège. Dieu exerce par ce moyen ses redoutables jugements, selon les règles de sa justice toujours infaillible. C'est lui qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin...

« Ne parlons plus de hasard ni de fortune, ou parlons-en seulement comme d'un nom dont nous couvrons notre ignorance. Ce qui est hasard à l'égard de nos conseils incertains, est un dessein concerté dans un conseil plus haut, c'est-à-dire dans ce conseil éternel qui renferme toutes les causes et tous les effets dans un même ordre. De cette sorte, tout concourt à la même fin; et c'est faute d'entendre le tout, que nous trouvons du hasard ou de l'irrégularité dans les rencontres particulières¹. »

C'est en se plaçant à ce point de vue, que les plus grands historiens ont démêlé l'idée divine qui domine les événements et les fait tourner au bien de l'humanité. Mais c'est surtout dans l'histoire de la religion révélée qu'éclate visiblement l'intervention providentielle; ici, à moins de fermer obstinément les yeux à la

² « Même en cette vie, il est faux que le vice soit généralement heureux, et la vertu généralement malheureuse. » (JOSEPH DE MAISTRE.)

¹ Discours sur l'Histoire universelle, III^e partie, ch. VIII.

lumière, on voit le gouvernement de Dieu s'exerçant avec une sagesse, une puissance, une bonté et une justice d'autant plus admirables, que ces attributs divins ont pour objet ce que l'homme a le plus à cœur, sa félicité.

Preuve par le consentement universel.

11. Tous les peuples, que leur religion soit vraie ou fausse, ont toujours et partout reconnu la Providence dans la Divinité. Le Dieu populaire n'est pas le Dieu des déistes, qui règne mais ne gouverne pas; c'est un Dieu qui pense à chacun de nous, qui veille sur chacun de nous, à qui l'on demande lumière ou force, consolation ou pardon, à qui l'on rend grâces de la conservation de la vie, de la santé, d'une faveur obtenue, d'un danger surmonté, d'une victoire remportée sur l'ennemi. Et combien sont expressifs à ce sujet les livres saints dans leurs révélations sur la Providence! Quoi de plus touchant que ces paroles de l'Évangile: *Ne soyez point inquiets pour votre vie de ce que vous mangerez, ni pour votre corps comment vous serez vêtus. La vie n'est-elle pas plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement? Regardez les oiseaux du ciel: ils ne sèment ni ne moissonnent, et n'amaissent rien dans les greniers; et votre Père céleste les nourrit. Est-ce que vous ne valez pas beaucoup plus qu'eux?... Ne soyez donc pas inquiets du lendemain; le lendemain aura soin de lui-même. A chaque jour suffit sa peine*¹.

4. Objections contre la Providence.

12. Ceux qui, suivant l'expression de Cicéron, trouvent insupportable le joug de la Providence, parce que leur orgueil ou le dérèglement de leurs mœurs leur font craindre les effets de sa justice, ont accumulé contre ce dogme un grand nombre d'objections.

Objection tirée de la liberté de l'homme.

13. Les uns prétendent que l'intervention directe et immédiate de Dieu dans les affaires humaines, selon les vues particulières, compromet la liberté humaine et nuit même à l'idée que nous devons avoir de Dieu^a.

^a Jules Simon et beaucoup de philosophes universitaires.

¹ S. Matth., VI, 25-34.

Réponse. — Si cette objection avait quelque valeur, elle prouverait que Dieu non seulement n'est pas Providence, mais qu'il n'a pas créé, qu'il ne conserve pas positivement et qu'il ne meut pas par un acte libre les choses de ce monde; car cet acte serait incompatible avec son immutabilité et avec la liberté humaine, puisqu'il suppose une intervention directe et immédiate de Dieu dans les affaires humaines, comme d'ailleurs en toutes choses. Nier pour cette raison la Providence, revient à nier l'existence de Dieu elle-même, que nous ne connaissons que par la création. Quelque mystérieux que soient les rapports du monde avec Dieu, nous avons vu précédemment que la coexistence de l'immutabilité divine avec l'acte libre créateur (p. 183) et celle du concours divin avec la liberté humaine (p. 190) ne présentent rien de contradictoire. Sous ce rapport, il n'y a donc point lieu de repousser le dogme de la Providence.

Objection tirée de l'existence du mal.

14. Les autres opposent à ce dogme l'existence du mal dans le monde, et renouvellent le vieil argument d'Épicure, que nous a conservé Lactance: « Ou Dieu, disent-ils, veut ôter le mal de ce monde et ne le peut pas, ou il le peut et ne le veut pas, ou il ne le veut ni le peut, ou enfin il le veut et le peut. S'il le veut et ne le peut pas, c'est impuissance; s'il le peut et ne le veut pas, c'est méchanceté; s'il ne le veut ni ne le peut, c'est à la fois méchanceté et impuissance; s'il le peut et le veut, d'où vient donc le mal sur la terre? »

15. D'une manière générale, nous répondons d'abord que Dieu est tout-puissant et tout bon, comme nous l'avons démontré, et que par conséquent le mal qui est sur la terre, quelle qu'en soit la cause ou la raison d'être, ne peut enlever à Dieu ses attributs. C'est un fait que le mal existe, et qu'il existe sous le gouvernement d'un Dieu infiniment sage, puissant, juste et bon. Si nous ne pouvons concilier ces deux choses, l'existence du mal et l'existence de la Providence, il faut en accuser notre ignorance et l'infirmité de notre esprit; rejeter ces vérités sous prétexte qu'on ne les comprend pas, c'est faire preuve d'une fatuité insupportable.

16. Nous répondons, en second lieu, que quiconque veut étudier de bonne foi ce difficile problème du mal ne doit pas laisser de côté les lumières de la révélation. « Les malheurs qui nous accablent et tant d'indignes faiblesses que nous ressentons en

nous-mêmes, dit Bossuet, ne sont pas de la première institution de notre nature, puisqu'en effet nous voyons dans les livres saints que Dieu, qui nous avait donné une âme immortelle, lui avait aussi uni un corps immortel, si bien assorti avec elle, qu'elle n'était ni inquiétée par aucun besoin, ni tourmentée par aucune douleur, ni tyrannisée par aucune passion. Mais il était juste que l'homme, qui n'avait pas voulu se soumettre à son auteur, ne fût plus maître de soi-même, et que ses passions, révoltées contre sa raison, lui fissent sentir le tort qu'il avait de s'être révolté contre Dieu¹. »

17. Nous répondrons enfin que, pour avoir sujet d'incriminer la Providence, il faudrait prouver : 1^o que ce monde n'est pas relativement le meilleur possible, et 2^o que Dieu n'a pas des raisons de permettre le mal en vue du plus grand bien de ce monde. Or cette preuve n'a jamais été donnée par ceux qui nient la Providence. Ils se bornent à témoigner hypocritement de leur grand respect pour Dieu, à qui sa bonté et sa sainteté, prétendent-ils, ne permettent pas d'intervenir dans les choses terrestres, où le mal abonde. « La souveraine bonté, dira Bayle, ne peut pas produire une créature malheureuse; la souveraine sainteté ne peut pas produire une créature criminelle. » « La puissance de Dieu, dira Voltaire, est très grande; mais qui nous dit qu'elle est infinie, quand ses ouvrages nous montrent le contraire? quand la seule ressource qui nous reste pour le disculper est d'avouer que son pouvoir n'a pu triompher du mal physique et moral? Certes, j'aime mieux l'adorer borné que méchant. » Les athées y mettent plus de franchise, et nient Dieu purement et simplement.

18. Après ces réponses générales qui suffiraient à justifier la Providence, il ne sera pas inutile, en considérant le mal en lui-même, de montrer qu'on ne peut en tirer un argument sérieux contre la Providence.

Le mal est de deux sortes : le mal physique, ou de la souffrance, qui affecte notre sensibilité; et le mal moral, qui affecte la volonté.

Le mal physique.

19. Le mal physique, ce sont : 1^o les désordres de la nature, tels que les intempéries des saisons, les volcans, les tremblements

¹ BOSSUET, *De la Connaissance de Dieu et de soi-même*, ch. IV, 11.

de terre, les inondations, les sécheresses, les monstruosité, la famine, les épidémies, etc., qui sont des causes de souffrances; 2^o les souffrances elles-mêmes, la douleur, la mort.

20. Du mal physique on ne peut rien arguer contre la Providence. D'abord, dans ce qu'on appelle les désordres de la nature, y a-t-il un véritable désordre? Ces phénomènes, qui semblent contraires à l'ordre, résultent des lois mêmes de la nature; lesquelles, étant générales, produisent quelquefois des effets fâcheux. Plus ils les étudient, plus les savants admirent le caractère bienfaisant de ces lois, en même temps que leur simplicité et leur harmonie. Veut-on que Dieu en suspende l'action et fasse des miracles perpétuels pour empêcher les accidents qu'elles amènent? par exemple, qu'il preserve chaque fois les navires des naufrages que cause la tempête? Veut-on qu'il remplace ces lois par d'autres qui n'auraient pas ces inconvénients? Mais alors c'est un autre monde à créer; et qui nous dira que ce monde sera, somme toute, meilleur que le monde actuel?

Du reste, on ne se plaindrait point de ces désordres apparents, s'ils ne se traduisaient point en souffrances pour les êtres sensibles. La véritable difficulté porte donc sur la douleur. Or la douleur ne peut être invoquée contre la Providence, car elle est une conséquence naturelle de la constitution des êtres sensibles, et une source de grands biens dans l'ordre moral.

21. Dans l'ordre naturel, la douleur entre dans le plan de la Providence. C'est une loi des êtres sensibles, tels que l'homme et l'animal, d'éprouver du plaisir quand leur activité s'exerce dans un sens conforme à leurs tendances naturelles, et d'éprouver au contraire de la douleur quand cette même activité s'exerce dans un sens contraire. Ils sont ainsi stimulés par le plaisir à rechercher ce qui convient à leur nature, et détournés par la douleur de ce qui ne lui convient pas. La douleur a donc un rôle très utile dans la conservation et le développement de ces êtres sensibles; elle les avertit des dangers qui les menacent. Pour l'homme en particulier, elle est la condition d'incessants progrès dans l'agriculture, dans l'industrie, dans les sciences : que d'études, que de découvertes, que d'inventions, que de réformes, dans le but de rendre la vie plus heureuse ! Se plaindre de l'existence de la douleur pour l'humanité, c'est se plaindre de l'aiguillon qui nous excite à secouer l'inertie et la paresse.

« L'homme est un apprenti, la douleur est son maître. »

(ALFRED DE MUSSET.)

22. Dans l'ordre moral, la douleur est la source des plus grands biens.

1° Elle fait *pratiquer les plus belles vertus*. — En ceux qui souffrent et savent souffrir, elle développe toutes les vertus de force : la patience, la résignation, le courage, la grandeur d'âme. « C'est un spectacle digne de Jupiter, dit Sénèque, que l'homme de bien aux prises avec la mauvaise fortune. » « L'adversité, dit Montaigne, c'est la fournaise à recuire l'âme. » — En ceux qui sont témoins de la souffrance, elle fait éclore la pitié, la compassion, la charité, le dévouement le plus sublime. — La douleur est ainsi pour la vertu une admirable épreuve, la condition de ses plus grands mérites.

2° La douleur est un *remède contre le vice*, et particulièrement contre l'orgueil, qui est la racine de tous les vices. La grande misère de l'homme est de se complaire en soi-même, de tout rapporter à soi, de mépriser ses semblables, d'oublier Dieu. La réflexion ne suffit pas à le tirer de cette épouvantable ignorance de lui-même. Mais que la douleur envahisse ses membres, que l'indigence, les mépris, les contrariétés de toutes sortes, pleuvent sur lui de tous côtés, que la mort commence en lui son travail de destruction : il comprend alors qu'il n'est rien ; la vaine complaisance de soi-même lui devient insupportable ; son âme, suivant la forte expression de l'Écriture, est *salée par le feu de la douleur*¹.

3° La douleur est une *expiation du péché*. Il est juste que le plaisir cherché dans la violation de la loi divine se paye par la souffrance. Il n'y a pas d'autre moyen de réparer le désordre, de rétablir l'ordre troublé. Par la douleur, religieusement acceptée, le pécheur satisfait à la justice divine ; il s'acquitte de sa dette, il se délivre des lourdes chaînes des passions, il se purifie des taches dont son âme est souillée. « La tribulation, dit Montaigne, est à l'âme comme un marteau qui la frappe et qui, en la frappant, la fourbit et la dérouille. »

C'est ainsi que la Providence fait tourner au bien le mal de la souffrance².

23. Disons encore, pour justifier cette divine Providence, que la plupart des misères de la vie proviennent des passions humaines, de l'imprudencé, de la paresse, de l'intempérance, de l'orgueil, et même que toute douleur, comme nous l'enseigne la foi, a fait son apparition dans le monde à la suite du péché.

¹ S. Marc, IX, 48. — ² Cf. P. DE BONNIOT, *le Problème du mal*, conclusion.

Ajoutons que l'existence, si misérable soit-elle, est considérée généralement comme un bienfait ; les plus malheureux ne se résignent qu'avec peine à mourir.

« Plutôt souffrir que mourir,
C'est la devise des hommes. »

(LA FONTAINE, fable XIII.)

24. Quant à la *mort*, fruit elle aussi du péché, d'après l'enseignement de la Révélation, elle est, à la considérer au point de vue naturel, un effet de la loi qui régit les êtres vivants.

Tout organisme est naturellement corruptible. En dehors des accidents qui peuvent hâter la fin de la vie, arrive un moment où la force vitale est impuissante à résister aux forces physico-chimiques qui tendent à dissoudre la matière organisée.

25. Mais la mort ne présente-t-elle pas, dans ses coups aveugles, le spectacle d'une horrible fatalité ? On la voit faucher la vie dans sa fleur, anéantir les plus belles espérances, intercepter le cours de carrières vouées aux grandes œuvres, empêcher la vertu d'arriver à sa maturité, enlever à la famille, à la société, leurs plus fermes appuis.

Cette objection aurait quelque apparence de vérité si tout se terminait à la vie présente. Mais cette vie n'est qu'une imperceptible préface du grand livre de l'éternité. L'abréviation de la vie, par suite de causes naturelles dont l'action ne pourrait être arrêtée sans un miracle, comme aussi tout ce qui nous semble ici-bas désordre, l'oppression des justes, la prospérité des méchants, l'inégalité des conditions, etc., a sa solution au delà de la tombe. L'immortalité de l'âme et ses destinées futures sont la suprême justification de la Providence.

Le mal moral.

26. Du mal moral on ne peut rien arguer contre la Providence. Ce mal a toute sa raison d'être dans la libre volonté de l'homme ; il n'existe que parce que l'homme, abusant de sa liberté, le fait exister. S'il le voulait, l'homme ne pécherait point ; il est donc seul responsable de son péché.

27. Mais pourquoi Dieu a-t-il donné à l'homme une faculté dont il fait un usage si funeste ? « Pour empêcher l'homme d'être méchant, répond Rousseau, fallait-il le borner à l'instinct et le faire bête ? Non, Dieu de mon âme, je ne te reprocherai jamais